

POUR Y VOIR ++ CLAIR

La direction flinguera-t-elle l'intéressement ?

On peut le craindre au vu du contenu de la dernière réunion de négociation.

En effet, la direction indique que les demandes des différentes organisations syndicales sont soit irréalistes soit incompatibles avec les moyens de l'entreprise. (sic).

Or, aucun des syndicats présents n'est prêt à signer un nouvel accord, sans augmentation très significative des montants distribués.

C'est votre demande !

Vous êtes très nombreux à nous interpeler lors de nos rencontres sur le montant de l'intéressement que vous jugez très insuffisant : 1480€ brut pour 2024.

Vous en attendez plus !

Des moyens existent !

En effet, outre le fait que l'année 2023 a été très bonne pour l'entreprise, le simple fait que le programme We-Share soit arrêté dégage des moyens financiers suffisants pour quasiment doubler l'intéressement. **C'est donc bien une question de volonté.**

En attente des propositions de la direction

Les deux premières réunions ont permis aux syndicats de présenter leurs revendications et d'argumenter. La direction, elle, doit faire ses propositions au cours de la prochaine réunion, le 16 mai.

Et si la négociation n'aboutit pas ?

Et bien il n'y aura pas d'intéressement au titre de l'exercice 2024.

La direction conservera tout de même la possibilité de distribuer une prime, d'un montant moindre car non négocié, et communiquera sur les syndicats irresponsables qui n'ont pas voulu d'un intéressement, mais que, elle, direction vertueuse, vous accorde tout de même une prime en remerciement de votre implication dans l'entreprise. **Et le montant ?** Il sera minimum ; « vous comprenez on ne peut pas faire plus eut égard aux difficultés économiques » ; comprendre tout montant distribué vient diminuer le ROA et donc retarder l'atteinte du graal de cette entreprise : 10% de ROA.

Elle aura ainsi réussi à flinguer l'intéressement sans en assumer la responsabilité !



POUR Y VOIR CLAIR

Et qu'en est-il de la participation ?

Si l'intéressement est identique pour tous les salariés de l'UES, la participation, elle, dépend de votre société d'appartenance. Et là, attention c'est le grand écart.

- ⚡ Pour SHRS, c'est 3000€ en moyenne. La participation est proportionnelle au salaire. Plus on gagne plus on touche !
- ⚡ Pour I2S, c'est 623 € pour un temps plein
- ⚡ Et pour SSG et SBS c'est zéro

Evidemment, c'est injuste et nous demandons à la direction de corriger la situation.

Mais là aussi les cordons de la bourse sont solidement fermés.

Pas d'intéressement ni de participation pour la majorité des salariés, c'est tout bénéf pour l'atteinte des 10% de ROA.

N'y allez jamais, jamais seuls !

Il se peut qu'au détour d'un couloir votre manager vous propose un entretien pour évoquer la possibilité de recourir à une rupture conventionnelle, entretien que **lui** aura soigneusement préparé.

Or des règles sont à respecter et le montant de l'indemnité, qui peut paraître alléchant, doit être apprécié au regard de votre situation personnelle en tenant compte notamment du délai de carence de l'indemnisation chômage qui pourrait en résulter.

Alors, n'y allez pas seul !

Vous avez la possibilité de vous faire accompagner.

Nos représentants sont à votre disposition pour vous assister dans cette épreuve ou vous avez beaucoup à perdre si vous n'êtes pas vigilants.

En cas de besoin, contactez-nous [ici](#).

Le syndicat Avenir condamné une seconde fois !

Condamné une première fois à la perte d'un siège de titulaire et un de suppléant pour non-respect de la proportion femmes/hommes dans l'entreprise sur sa liste SSG, ce syndicat avait cru pouvoir échapper à la sanction en faisant démissionner son dernier titulaire pour le remplacer par son premier suppléant.

La ficelle était un peu grosse, et un second jugement confirme le premier.

Verdict : le siège de titulaire et celui de suppléant sont définitivement invalidés jusqu'aux prochaines élections.